



Trophée ENDURANCE Proto 2021

Règlement SPORTIF



Permis d'organisation FFSA N° C54-2021 du 5 Février 2021



SOMMAIRE

Art. 1 - Organisation

1-1. Organisateur	P 2
1-2. Calendrier	P 2

Art. 2 - Principe de l'épreuve

2-1. Epreuve	P3
2-2. Annulation et/ou report d'une épreuve - Absence à une épreuve	P3
2-3. Précisions	P3
2-4. Particularités	P3
2-4/1. Pilote inscrit sur plusieurs voitures	P3
2-4/2. Remplacement ou ajout d'un pilote	P3

Art. 3 - Concurrents et Pilotes

3.1. Licences requises	P3
3-1/1. Pour les pilotes français	P3
3-1/2. Pour les pilotes étrangers	P4
3-1/3. Pour les 16/18 ans	P4
3-2. Devoirs des pilotes	P4
3-3. Equipement obligatoire du pilote	P4

Art. 4 - Engagement à une épreuve

4-1. Inscription	P4
4-2. Tarifs	P4

Art. 5 - Véhicules admis

5-1. Eligibilité et catégorie	P5
5-2. Catégories	P5
5-3. Acceptation	P5
5-3. Equité sportive	P5

Art. 6 - Vérifications Administratives et Techniques - Passeport et Fiche d'homologation

6-1. Vérifications Administratives	P5
6-2. Vérifications Techniques	P5
6-3. Passeport Technique – Fiche d'Homologation	P6
6-4. Sites et Infrastructures	P6
6-5. Demande de stand	P6

Art. 7 - Numéros de course

Art. 8 - Publicité

8-1. Plan d'identification	P6
8-2. Exploitation d'images	P7

Art. 9 - Déroulement de l'épreuve

9-1. Essais privés	P7
9-2. Briefings	P7
9-2/1. Briefing Pilotes	P7
9-2/2. Briefing Team Manager/Mécaniciens	P7
9-3. Essais Qualificatifs	P7
9-4. Courses	P7
9-4/1. Ordre de départ	P7
9-4/2. Grille de départ	P7
9-4/3. Départ	P7
9-4/4. Arrivée	P7
9-5. Full Course Yellow (FCY)	P8
9-6. Opération Safety Car (SC)	P8
9-7. Arrêt de la course au drapeau ROUGE	P8
9-8. Parc fermé	P8
9-9. Circulation sur la pitlane	P8
9-10. Arrêt d'un véhicule sur circuit	P8
9-11. Boucles de chronométrage	P8

Art. 10 - Arrêt/Stand

10-1. Procédure	P8
10-1/1. Temps de l'arrêt/stand (changement de pilote ou autre arrêt)	P8
10-1/2. Nombre d'arrêt/stand	P8
10-2. Arrêts au stand & Mise en route	P8
10-3. Fiche de stand	P9

Art. 11 - Interventions mécaniques

11-1. Extérieures au stand.....	P9
11-2. Intérieures au stand.....	P9

Art. 12 - Carburant - Matériel de ravitaillement

12-1. Carburant.....	P9
12-2. Matériel de Ravitaillement.....	P9
12-3. Procédure de ravitaillement en carburant.....	P10
12-4. Spécificité au groupe CM.....	P10

Art. 14 - Classements et Podiums

14-1. Classements.....	P10
14-2. Attribution des points.....	P10
14-3. Podiums.....	P10
14-4. Etablissement du Classement final.....	P11

Art. 15 - ContactsP11

Annexes

Annexe A : Planche d'identification de la voiture

Annexe B : Transpondeur

Annexe C : Ravitaillement

Annexe 1 : Endurance CUP by Funyo

Art. 1 - Organisation

1-1. Organisateur

SARL TROPHÉE TOURISME ENDURANCE (TTE)

RCS Le Mans 521 360 768

419, avenue Bollée – 72000 LE MANS

Email : contact@trophee-endurance.fr / Site Internet : www.trophee-endurance.fr

Les personnes responsables du Trophée Tourisme Endurance sont :

Jean-Jacques Hengel

Fabrice Reicher

Yannick Dondel

Tél. 06 09 74 67 64

Tél. 06 73 18 91 55

Tél. 06 03 70 52 08

(Pour l'Endurance CUP by Funyo voir Annexe 1 de ce règlement)

- Sous la tutelle de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA)
- Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales FFSA, du Règlement Standard des Circuits Asphalte et/ou figureront dans le Règlement Particulier de chaque épreuve.
- Le **Trophée TOURISME ENDURANCE** est inscrit dans le cadre de courses Régionales avec Participation Etrangère Autorisée (PEA).
- Le présent règlement est validé par la FFSA sous le permis d'organisation N°C 54-2021 en date du 5 Février 2021.

1-2. Calendrier

V 5 Mars	Essais présaison.....	MAGNY-COURS
V 9 - S 10 - D 11	Avril	VAL DE VIENNE
V 18 - S 19 - D 20	Juin (Course de 3 H / Coefficient 1,5).....	ANNEAU du RHIN
V 9 - S 10 - D 11	Juillet	DIJON
V 24 - S 25 - D 26	Septembre	NOGARO

(Pour l'Endurance CUP by Funyo : __ courses- voir Annexe 1 de ce règlement)

La FFSA et les Organisateurs du Trophée TOURISME ENDURANCE (TTE) se réservent le droit de modifier le calendrier.

Art. 2 - Principe de l'épreuve

2-1. Epreuve

- Le Trophée PROTO Endurance est une course en temps, durant laquelle les véhicules participants devront parcourir le plus grand nombre de tours de circuit
- La durée de chaque course du TTE est fixée à 2 heures (3 heures à l'Anneau du Rhin / Coefficient 1,5)
 - Chaque équipage pourra être composé de : 1 à 3 pilotes pour une course de 2 H / 2 à 3 pilotes pour une course de 3H
 - Les voitures devront être équipées d'un transpondeur de Marque TAG HEUER by Chronolec de type LS ou Prottime Elite fil +12V (Options Messenger OLED et multi-pilote sont autorisées)
- Une note d'information spécifique à chaque meeting sera mise en ligne sur le site Internet
- L'Organisateur se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la durée des épreuves suivant la disponibilité et les contraintes des circuits
- Une épreuve, d'une durée et d'un tarif différents, pourra être organisée et dotée d'une attribution de points spécifiques
Les variations seront précisées sur la feuille d'engagement voiture et la note d'information relative à l'épreuve.

(Pour l'Endurance CUP by Funyo voir Annexe 1 de ce règlement)

2-2. Annulation et/ou report d'une épreuve

Si l'Organisateur du TTE devait, quelles qu'en soient les raisons et quel qu'en soit le moment, annuler ou reporter une épreuve, aucun concurrent ou pilote de la Série ne pourrait réclamer des dommages et intérêts au-delà du remboursement de l'engagement de l'épreuve manquante.

2-3. Précisions

- Le présent règlement n'est pas rédigé en termes d'interdiction, mais en termes **d'autorisation**
- A sa lecture, il ne faut pas oublier que toute modification est rigoureusement interdite si elle n'est pas expressément autorisée par le présent règlement (Article 252.1.1.1 de l'annexe "J" du CSI)
- Seuls les informations et les documents publiés sur le site Internet sont officiels
- Toutes les communications des concurrents doivent être transmises par email : contact@trophee-endurance.fr
- Les pénalités spécifiques sont précisées tout au long du présent règlement, juste après les paragraphes auxquels elles se rapportent
- Par défaut, les pénalités prévues au Règlement Standard des Circuits Asphalte de la FFSA seront appliquées.

2-4. Particularités

2-4/1. Pilote inscrit sur plusieurs voitures

- Un Pilote pourra rouler sur plusieurs voitures (essais et courses) à condition de figurer sur la liste des "Autorisés à prendre part aux essais" sur chaque véhicule conduit, **en respectant** les horaires du meeting et les conditions de sécurité des procédures.

2-4/2. Remplacement ou ajout d'un pilote

- Sur demande écrite et après l'accord du DC et transmise au Collège des CS, un pilote pourra être remplacé par un autre ou ajouté maximum 1 heure avant la course.

SI NON-RESPECT Art. 2-4 : Arrêt du véhicule au Drapeau NOIR et disqualification du concurrent.

Art. 3 - Concurrents et pilotes

Pour être validé, l'engagement devra comporter **les N° de Licence / N° ASA / Type (ex. RCC-NCC-ICC"A-B-C-D")
et le N° de portable de chaque pilote.**

Lors des Vérifications Administratives, chaque pilote devra présenter physiquement sa licence ou un duplicata.

Il peut être possible d'accepter, exceptionnellement, un pilote démuné de sa licence, dès l'instant qu'une vérification sur le site FFSA prouve qu'il est licencié.

3-1. Licences requises

3-1/1. Pour les pilotes français :

- Une licence Régionale Concurrent Conducteur (RCC) Auto
- Ou une licence Nationale Concurrent Conducteur (NCC) Auto
- Ou une licence International Concurrent Conducteur ICC(A-B-C-D) Auto
- Ou un Titre de Participation Régional Circuit (TPRC), demandé au préalable sur l'engagement et à souscrire sur le site FFSA selon l'ASA du Circuit ou sur place
 - Le TPRC ne peut être délivré que si la demande est accompagnée d'un certificat médical "de non contre-indication à la pratique du sport automobile", de moins de 3 mois.
 - Un TPRC Etranger peut être délivré à un ressortissant de la CE à condition que ce dernier soit résident et domicilié en France en possession des mêmes documents.

3-1/2. Pour les pilotes étrangers :

- Une licence Nationale de leur pays et une autorisation de participation de leur ASN
- Ou une licence Internationale valable pour la catégorie concernée
- Les pilotes étrangers ne peuvent pas marquer de points.

3-1/3. Pour les 16/18 ans :

- Une licence Nationale Junior Circuit (NJC) et une licence Internationale Concurrent Tuteur (ICT) du représentant légal qui devra être présent lors des Vérifications Administratives et pendant toute la durée du meeting.

3-2. Devoirs des pilotes

- Tout pilote participant à une épreuve devra connaître l'ensemble des TEXTES en cours de validité relatifs au Code Sportif International et ses annexes de la FIA, et de la Règlementation Générale de la FFSA (dernières versions téléchargeables sur les sites de la FIA et FFSA)
- Tout pilote ne respectant pas les Règlements Sportif et Technique ou les Règles de Sécurité pourra faire l'objet d'une sanction, sans que le concurrent puisse prétendre à un quelconque dédommagement
- Les concurrents/pilotes et leurs accompagnants devront respecter un esprit sportif, tant sur la piste que dans l'enceinte du circuit, sous peine de demande de sanction auprès du Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'épreuve, voire du Trophée.

SI NON-RESPECT Art. 3-2 : A l'appréciation du Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.

3-3. Equipement obligatoire du pilote

Se conformer à la Règlementation Technique FFSA / Equipement de sécurité / Tableau Circuit Asphalte de l'année en cours
Chaque pilote devra remplir et remettre aux CT (à la première participation) :

- La Fiche d'enregistrement des équipements de sécurité PILOTE FFSA
- La Fiche d'enregistrement des équipements de sécurité VOITURE FFSA.

SI NON-RESPECT Art. 3-3 : Invalidation de l'engagement du pilote concerné.

Art. 4 - Engagement à une épreuve

4-1. Inscription

- La participation aux diverses manifestations organisées par le TTE se fait sur invitation uniquement
- Tout concurrent désirant participer aux épreuves du TTE devra envoyer une demande d'engagement voiture par EMAIL ET par COURRIER POSTAL pour chaque épreuve à l'adresse suivante :

TROPHEE TOURISME ENDURANCE (TTE)

HENGEL Jean-Jacques - 419, avenue Bollée - 72000 LE MANS - France

Email : contact@trophee-endurance.fr

Les demandes d'engagements Voiture et Pilote sont à télécharger sur le site Internet : <http://www.trophee-endurance.fr>

L'Engagement VOITURE devra être rempli par le Team Manager et adressé au TTE avec le règlement

L'Engagement PILOTE devra être rempli par chaque pilote et adressé directement au TTE par email

- Ces documents, dûment complétés, devront être parvenu au plus tard le vendredi de la semaine précédant l'épreuve, accompagné soit d'un chèque bancaire libellé à l'ordre de Sarl Trophée Tourisme Endurance (TTE), soit par Carte Bancaire en VAD
- Au-delà du vendredi minuit, une majoration de l'engagement de 150 € TTC sera exigée
- Toute demande d'engagement incomplète ou non accompagnée du paiement sera considérée comme nulle ou non avenue
- Les dates limites d'engagement pourront être prolongées, exceptionnellement, jusqu'à la fermeture des Vérifications Administratives
- Les Organisateurs du TTE prendront en compte les engagements dans la limite des places disponibles
- Le simple fait de s'engager à une épreuve est la reconnaissance, par le concurrent, de la totale conformité de sa voiture et de son équipement personnel avec le présent règlement
- Le TTE se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement (concurrent/pilote) sans en justifier le motif.

4-2. Tarifs

- L'engagement par meeting est de :

Pour 2 Heures : 870 € TTC (soit 725 € HT)

=> 1 séance d'essais qualificatifs de 20 à 30 Minutes et la course de 2 H

Pour 3 Heures : 1 320 € TTC (soit 1 100 € HT)

=> 1 séance d'essais qualificatifs de 20 à 30 Minutes et la course de 3 H

Pour L'Endurance CUP by Funyo : se référer auprès de Funyo/Sagcom => <https://www.funyo-sportproto.com/>

(Pour l'Endurance CUP by Funyo voir Annexe 1 de ce règlement)

- Il ne sera effectué aucun remboursement à un concurrent ayant participé aux essais qualificatifs
- Tout désistement devra être confirmé par Email, au plus tard le lundi de la semaine de l'épreuve : contact@trophee-endurance.fr
- En cas de désistement pendant la semaine du meeting, l'engagement sera remboursé à hauteur de 300 € TTC (soit 250 € HT).

Art. 5 - Véhicules admis

5-1 Eligibilité

Préalablement à tout engagement, les concurrents devront s'assurer de l'éligibilité de leur voiture auprès du Responsable des Commissaires Techniques.

- P-1 Groupe CN

Véhicule de compétition biplace, ouvert ou fermé, conforme au Règlement Technique FFSA du groupe CN

- Coque carbone
- Cylindrée 3 litres, 6 cylindres maxi
- Moteur issu d'un modèle de voiture homologué en groupe N, conforme à sa Fiche d'Homologation.

- P-2 Groupe CN-F

Véhicule de compétition biplace, ouvert ou fermé, conforme au Règlement Technique FFSA du groupe CN

- Coque acier/alu
- Cylindrée 2,5 litres maxi
- Moteur : libre, au choix du constructeur.

- P-3 Groupe CM

Véhicule de compétition biplace, ouvert ou fermé, conforme au Règlement Technique FFSA du groupe CM, ainsi que de sa Fiche Technique constructeur

- Cylindrée 1300 cm³ maxi, 4 cylindres maxi, 6 vitesses maxi, plus la marche arrière exclusivement mécanique
- Le groupe moto/propulseur sera issu de véhicule 2 roues reconnu strictement de série conforme au cahier des charges du TTE.

- P-4 Groupe Ligier JSP4

- P-5 Groupe Véhicule issu de Marques

- [Funyo F4 – F5 – SP05 - SP05 Evo](#) (Pour l'Endurance CUP by Funyo voir Annexe 1 de ce règlement)
- Autres : Spyder Peugeot...

- Aucun véhicule GT ne sera accepté dans le Trophée PROTO Endurance.

5-2. Catégories

Les Organisateurs se réservent le droit d'affecter un véhicule dans la catégorie de leur choix.

5-3. Acceptation

Les Organisateurs et Commissaires Techniques du TTE étudieront chaque demande en vue de l'acceptation ou non d'un type de voiture de course à participer aux épreuves du TTE.

Cette demande devra être formulée par email (contact@trophee-endurance.fr) et fera l'objet d'une réponse par email.

5-4. Équité sportive

Ces classifications sont établies dans la mesure où les performances des voitures candidates restent cohérentes et compatibles avec les voitures déjà acceptées, l'objectif étant de garantir l'équité sportive, l'homogénéité des plateaux et la sécurité en piste.

Art. 6 - Vérifications Administratives et Techniques - Passeport et Fiche d'homologation

6-1. Vérifications Administratives

Chaque pilote devra :

- Se présenter aux heures et lieux prévus indiqués sur la note d'information propre à l'épreuve
- Montrer sa licence FFSA/FIA physiquement ou avoir fait une demande préalable sur son engagement d'un Titre de Participation (Voir Art. 3-1. Licences)
- Repartir (lui-même ou son Team manager) avec la copie de son engagement tamponnée "Vérification Technique" pour transmission au CT chargé du contrôle du véhicule, à l'heure maximale indiquée sur celle-ci (1H après son passage aux Vérifications Administratives)
- Une "FICHE de STAND" sera remise au concurrent (le plus souvent lors du briefing TM) pour chaque voiture engagée.

SI NON-RESPECT Art. 6-1 : Transmission du dossier au Collège des CS.

6-2. Vérifications Techniques

6-2/1. Chaque concurrent devra :

- Présenter son véhicule à la structure technique selon les horaires indiqués sur sa fiche "Vérif. Administrative" qui lui a été remise : Cette action sera considérée comme une déclaration implicite de conformité
- Être en conformité avec le plan d'identification fourni par l'organisateur (Annexe A) pour son véhicule ([Pour l'Endurance CUP by Funyo voir Annexe 1 de ce règlement](#))

- Être muni de la copie de son engagement tamponnée "Vérification Technique"
 - Fournir le Passeport technique et de la Fiche d'homologation du véhicule engagé
- En cas de non-conformité, le concurrent ne sera pas autorisé à participer et ne pourra prétendre à aucun remboursement.

SI NON-RESPECT Art. 6-2/1 : Transmission du dossier au Collège des CS.

6-2/2. Le Commissaire Technique (CT) :

- Apposera un sticker "Contrôlé" sur le véhicule après validation
- Pour tout litige ou incident, il pourra transmettre un rapport à la Direction de Course.

6-3. Passeport technique - Fiche d'homologation

6-3/1. Chaque concurrent engagé sur l'épreuve devra être en possession :

- Du Passeport technique de son véhicule et de sa Fiche d'Homologation si celle-ci existe
(Un ressortissant de l'Union Européenne et pays assimilés devra également posséder un Passeport technique, soit FFSA, soit FIA et sera dans l'obligation de contacter le CT Responsable du TTE pour validation)
- D'une FICHE Technique descriptive pour les véhicules issus des "Coupes de Marque" (Après du Service Technique FFSA) mentionnant les caractéristiques techniques de tous les éléments du véhicule, ainsi que des photos de la carrosserie.

6-3/2. Chaque véhicule engagé :

- Il est interdit de procéder à toute modification technique non spécifiée sur la Fiche d'homologation ou sur le Règlement Particulier sans en aviser, préalablement, le CT Responsable du TTE
- Tout concurrent désireux d'engager un véhicule, non homologué ou ne possédant pas de passeport FFSA, devra prendre contact avec le CT Responsable du TTE. Ce dernier pourra établir le document sur l'épreuve, seulement sur rendez-vous préalable
- Tout véhicule engagé sur les épreuves TTE devra être identifiable techniquement.

SI NON-RESPECT Art. 6-3 : Transmission du dossier au Collège des CS.

6-4. Sites et Infrastructures

- Chaque concurrent devra respecter les sites et infrastructures des circuits
- Tous les dégâts occasionnés seront facturés au concurrent
- Il est strictement interdit de laisser des pneus usagés sur le circuit : L'Organisateur se réserve le droit de prendre des sanctions.

6-5. Demande de stand

- Un emplacement dans un stand sera **systématiquement** attribué à chaque voiture
 - Le concurrent pourra préciser ses préférences, en le notifiant sur l'engagement ou par Email (contact@trophee-endurance.fr) indépendamment de toute autre demande
 - En cas de désistement, non confirmé par email, le montant de la location du stand restera dû.

Art. 7 - Numéros de course

- Chaque concurrent pourra choisir son numéro de course (selon la disponibilité) et devra le conserver tant qu'il participera aux épreuves, sans pouvoir en changer :
 - Pour les voitures CN : de 1 à 99
 - Pour les voitures FREE Proto : de 100 à 199
 - Pour les voitures FUNYO Endurance CUP : de 200 à 299
(Même si celles-ci sont inscrites au Trophée Sprint CUP by Funyo)
- Chaque voiture est identifiée par sa Fiche Technique ainsi que par son numéro de vignette du Passeport Technique
- Tout changement de voiture de même type durant la saison devra faire l'objet de l'attribution d'un nouveau numéro de course, sauf cas exceptionnel motivé par écrit et remis à l'Organisateur qui notifiera sa décision
- La position des numéros de course et autres stickers sont définis, par l'Annexe A "Plan d'identification" de l'Organisation TTE. Ils devront être parfaitement lisibles par le Chronométrage, la Direction de Course et les Commissaires de Piste, à tout moment des essais privés/qualificatifs et des courses.

SI NON-RESPECT Art. 7-1 : Présentation du DRAPEAU Technique pour mise en conformité immédiate du véhicule.

Art. 8 - Publicité

8-1. Plan d'identification

Les voitures participantes au Trophée Endurance Proto devront obligatoirement être identifiées conformément à l'**Annexe A / Plan d'identification** dès lors de la présentation aux Vérifications Techniques sous peine de se voir refuser le quitus technique et leur participation au meeting.

Ces identifications ne pourront pas être modifiées mais les concurrents pourront ajouter d'autres publicités qui leur sont propres, sous réserve que ces dernières ne soient pas directement concurrentielles avec celles de l'organisateur.

(Pour l'Endurance CUP by Funyo voir Annexe 1 de ce règlement)

SI NON-RESPECT Art. 8-1 : Présentation du DRAPEAU Technique pour mise en conformité immédiate du véhicule.

8-2. Exploitation d'images

L'Organisateur et ses Partenaires ainsi que l'Endurance CUP by Funyo, se réservent le droit d'exploiter, à des fins publicitaires, promotionnelles ou commerciales, les noms et résultats sportifs des concurrents et pilotes de cette discipline, ainsi que toutes photos et vidéos, sans leur autorisation préalable et sans avoir à payer de droits ou honoraires particuliers.

Art. 9 - Déroulement de l'épreuve

9-1. Essais privés

Se conformer à la Réglementation Générale des Circuits FFSA.

- Facultatifs : à la charge du concurrent
- Durée : en fonction de la disponibilité du Circuit et de l'Organisateur.

9-2. Briefings

Le lieu et l'heure des briefings seront communiqués par les Horaires et la Note d'information de chaque épreuve. Tous les Pilotes ou Team Managers ne pouvant pas assister aux briefings devront obligatoirement en informer l'Organisation par écrit au préalable de l'épreuve.

9-2/1 Briefing Pilotes

A l'issue des Vérifications Administratives, tous les pilotes devront assister, obligatoirement, à l'intégralité du briefing de la Direction de Course et s'y présenter à l'heure exacte.

9-2/2 Briefing Team Managers/Mécaniciens

Tous les Team Manager/Mécaniciens devront assister, obligatoirement, à l'intégralité du briefing de l'Organisateur, du Commissaire Technique Responsable et de la Direction de Course.

Dans le cas où il serait impossible de tenir un briefing dit présentiel, les concurrents seront avertis du mode de communication du Briefing du DC.

SI NON-RESPECT Art. 9-2 : Transmission du dossier au Collège des CS sur rapport du DC.

9-3. Essais qualificatifs

- 9-3/1 : Seuls les pilotes inscrits sur la liste des "Autorisés à prendre part aux essais" pourront y participer
- 9-3/2 : Une séance d'Essais Qualificatifs de 20 à 30 mn maximum est prévue au cours de laquelle un pilote seul pourra qualifier la voiture
- 9-3/3 : Pendant la séance d'Essais Qualificatifs, **le ravitaillement en carburant est strictement interdit**
- 9-3/4 : Aucun temps minimum d'arrêt/stand n'est établi pendant la séance qualificative
- 9-3/5 : Toute voiture ne disposant pas de temps de qualification pourra partir en dernière ligne sur demande écrite au DC et décision finale du Collège des CS
- 9-3/6 : Le DC peut déclencher une opération Full Yellow pour des raisons de sécurité
- 9-3/7 : Le DC peut décider de ne pas arrêter le temps en cas de drapeau rouge durant la session de qualification.
Les concurrents en seront informés par message sur les écrans de contrôle de la voie des stands.

SI NON-RESPECT Art. 9-3/1 : A l'appréciation du Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.

SI NON-RESPECT Art. 9-3/3 : DRIVE THROUGH.

9-4. Courses

9-4/1. Ordre de départ

- La grille de départ sera établie en fonction du classement des Essais qualificatifs, pénalités incluses.

9-4/2. Grille de départ

- Toutes les voitures devront être placées en prégrille ou sur la pitlane
- La procédure ainsi que les horaires seront précisés lors des briefings (Pilotes et Team Managers)

Les interventions autorisées sur la grille de départ sont les suivantes :

Se Conformer à la Réglementation Générale des Circuits

- **Aucune intervention mécanique n'est autorisée.**

SI NON-RESPECT Art. 9-4/2 : DRIVE THROUGH.

9-4/3. Départ

LANCÉ, procédure CLASSIQUE

L'Organisateur se réserve le droit, en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs et la Direction de Course, d'appliquer la procédure de départ "allégée" comme le prévoit l'Article 7.3.1.4.2 du Règlement Standard des circuits "Asphalte" de la FFSA.

9-4/4. Arrivée

- A l'issue de la course, un classement général et par catégorie sera établi (Selon l'Art. 14-1 de ce règlement).

9-5. Full Course Yellow (FCY)

Se Conformer à la Règlementation Générale des Circuits

9-6. Opération Safety Car (SC)

Se Conformer à la Règlementation Générale des Circuits

- La pitlane restera ouverte

9-7. Arrêt de la course au drapeau ROUGE

Se Conformer à la Règlementation Générale des Circuits

- Le chronomètre ne s'arrête pas

- Si la course ne peut pas reprendre, les résultats seront ceux obtenus à l'issue de l'avant dernier tour précédant le tour au cours duquel le signal de suspension aura été donné et aucune pénalité ne sera appliquée si le nombre d'arrêt/stand obligatoires n'a pas été effectué.

9-8. Parc fermé

- A l'issue de l'épreuve, toutes les voitures seront en situation de Parc fermé soit dans leurs stands respectifs, soit à l'emplacement qui leur aura été désigné, pendant à minima les 30 minutes qui suivent l'heure d'affichage des résultats
- Le Collège des CS est seul habilité à prononcer la fin de la situation de Parc fermé
- Toute intervention sur un véhicule est interdite, en situation de Parc fermé, sauf sur instruction du Collège des CS, Commissaires de Stand ou CT du TTE.

SI NON-RESPECT Art. 9-8 : A l'appréciation du Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent.

9-9. Circulation sur la pitlane

- L'enclenchement de la marche arrière, moteur tournant, est strictement interdit dans la pitlane même pour les manœuvres
En cas de panne ou de retour sur plateau à son stand, le véhicule devra être poussé par les mécaniciens, en marche avant ou en marche arrière, suivant l'endroit de la dépose
- Le franchissement de la ligne continue, en sortie de stand est interdit.

SI NON-RESPECT Art. 9-9 : DRIVE THROUGH.

9-10. Arrêt d'un véhicule sur circuit

- Le retour du véhicule au stand pourra se faire, sans perturber le déroulement des essais qualificatifs ou de la course
- Tout véhicule rapatrié devra faire l'objet d'une vérification par un CT avant son retour sur la piste.

SI NON-RESPECT Art. 9-10 : Arrêt du véhicule au DRAPEAU Technique pour contrôle par un CT du TTE.

9-11. Boucles de chronométrage

- Servant de référence à la durée d'arrêt, elles seront matérialisées à l'entrée et à la sortie de la pitlane par des cônes surmontés de drapeaux jaunes
- L'utilisation d'un chronomètre embarqué, solidement fixé, est autorisée afin de permettre la gestion précise de l'arrêt/stand.

Art. 10 - Arrêts stand

10-1. Procédure

10-1/1. Pour tous les arrêts au stand (changement de pilote ou autre arrêt)

- Un temps de référencement de 3 mn sera appliqué pour tous les arrêt/stand

SI NON-RESPECT Art. 10-1/1 : STOP&GO de la durée du temps manquant.

10-1/2. Nombre d'arrêt/stand

- 2 arrêts seront obligatoires pour une course de 2h00
- 3 arrêts seront obligatoires pour une course de 3h00 (ADR)
- Ces nombres d'arrêts/stand pourront être modifiés et communiqués lors des briefings.

SI NON-RESPECT Art. 10-1/2 : 2 tours de pénalité.

10-2. Arrêts au stand & Mise en route

- 10-2/1 : La vitesse sur la pitlane est limitée
- 10-2/2 : Le moteur devra impérativement être arrêté avant toute intervention mécanique ou opération de remplissage du réservoir
- 10-2/3 : L'arrêt et le départ de la voiture sont sous la responsabilité du Team Manager
L'utilisation d'un panneau (dit sucette) est conseillée
Lors du démarrage, l'utilisation d'une batterie ou d'un booster autonome est autorisée si besoin
- 10-2/4 : Le véhicule circulant sur la pitlane est prioritaire sur le véhicule quittant son stand et doit reprendre la piste à une allure normale, sans gêner un autre concurrent

- 10-2/5 : Le démarrage "à la poussette" est interdit.

SI NON-RESPECT Art. 10-2/1 : STOP&GO => le temps en seconde sera identique au nombre de km/h dépassé.

SI NON-RESPECT Art. 10-2/2 - 10-2/4 - 10-2/5 : DRIVE THROUGH.

10-3. Fiche de stand

- La Fiche de Stand sera mise à disposition lors du briefing Team Manager

- Sur le document "FICHE de STAND" seront mentionnés tous les changements de pilotes et abandons éventuels

La responsabilité de la tenue de cette fiche incombe au Team Manager (RAPPEL : le concurrent est responsable de l'application du règlement)

- Cette fiche pourra être consultée à tout moment par un Officiel

- L'Organisateur devra impérativement connaître le nom du pilote au volant à tout moment du meeting

- A la fin de la course ou lors d'un abandon, la "FICHE de STAND" sera impérativement remise à un Officiel du TTE.

SI NON-RESPECT Art. 10-3 : A l'appréciation du Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent.

Art. 11 - Interventions mécaniques

11-1. Extérieures au stand

- 11-1/1 : Les interventions mécaniques ou le remplacement des roues ne peuvent pas s'effectuer en même temps que le ravitaillement en carburant

- 11-1/2 : Seuls 2 intervenants peuvent s'occuper de la manutention, de la mécanique et du remplacement des pneumatiques/roues

- 11-1/3 : Les roues de remplacement doivent être portées et posées à plat, après l'arrêt de la voiture à son emplacement

Aucun matériel, ni roue, ne doit être déposé sur la pitlane tant que le véhicule n'est pas immobilisé devant son stand

Les bouteilles d'air sont interdites sur la pitlane

Un seul pistolet pneumatique est autorisé pendant le remplacement de roue devant ou dans les stands

- 11-1/4 : Ces matériels doivent être rangés dans le stand après usage et avant le départ de la voiture

- 11-1/5 : Le changement de plaquettes de freins est interdit

- 11-1/6 : Le levage de la voiture (excepté pour les véhicules équipés de vérins de levage d'origine air jacks)

ne peut s'effectuer que sur 2 roues et aucune intervention sous la voiture ne peut être effectuée

- 11-1/7 : Le Team Manager reste non intervenant (sauf dans le cas de l'Article 11-1.9)

- 11-1/8 : Seuls, le pilote descendant, le Team Manager ou un des deux intervenant sont autorisés à aider le pilote montant à fixer son harnais

- 11-1/9 : A l'exception du Team Manager, des Officiels et de 2 mécaniciens, toutes les autres personnes sont interdites sur la pitlane dans l'environnement immédiat de la voiture (2 autres personnes sont autorisées, uniquement pour tenir le manche du lève-vitre)

- 11-1/10 : En cas de panne ou de retour sur plateau, les mécaniciens de l'équipe concernée sont autorisés à pousser le véhicule jusqu'à son stand, en marche avant ou arrière selon l'endroit où il a été déposé.

Les Commissaires de Stand assureront la couverture de ces manœuvres avec un **Drapeau jaune**.

SI NON-RESPECT Art. 11-1/1 : STOP&GO de 1 minute.

SI NON-RESPECT Art. 11-1/2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 : DRIVE THROUGH.

11-2. Intérieures au stand

- 11-2/1 : Une voiture peut rentrer directement dans son stand à allure réduite (à l'appréciation du CT)

- 11-2/2 : Les interventions et le nombre d'intervenants sont libres

- 11-2/3 : Les interventions terminées, le moteur peut être mis en route dans le stand mais la voiture doit être poussée vers l'extérieur.

SI NON-RESPECT Art. 11-2/1 - 11-2/3 : DRIVE THROUGH

Art. 12 - Carburant - Matériel de ravitaillement

12-1. Carburant

- 12-1/1 : Le carburant utilisé doit être de l'essence ou du gasoil, commercialisé selon les normes définies dans la "Réglementation Article 252.9 Annexe J en cours", sans adjonction autre que celle d'un produit de lubrifiant usuel

- 12-1/2 : Il sera procédé à des contrôles de carburant de façon aléatoire

- 12-1/3 : Le stockage de carburant, autre que celui utilisé pour le ravitaillement en cours est interdit dans le stand

- 12-1/4 : Tous les conteneurs de carburant doivent être métalliques et étanches

- 12-1/5 : Le remplissage du réservoir est interdit dans le stand pendant la course.

SI NON-RESPECT Art. 12-1/5 : STOP&GO de 1 minute.

12-2. Matériel de Ravitaillement

- 12-2/1 : L'alimentation sera assurée par une pompe semi-rotative de marque Japy (la pompe rotative manuelle distribuée par Japy est autorisée) / Voir **Annexe C / Ravitaillement**

- 12-2/2 : Un compteur débit mètre de type ID Japytex est autorisé

Le pistolet à arrêt automatique doit être vendu par la Société Japy

- 12-2/3 : Tous les concurrents devront disposer de ce matériel
- 12-2/4 : Chaque concurrent devra posséder obligatoirement un extincteur de 5 kg à poudre en état de fonctionnement, conforme à la liste n°6 (Réglementation FIA).

SI NON-RESPECT Art. 12-2/4 : STOP&GO de 1 minute.

12-3 - Procédure de ravitaillement en carburant

- 12-3/1 : Les 4 roues doivent être posées sur le sol, le moteur arrêté, les portières fermées
- 12-3/2 : Aucune intervention mécanique n'est autorisée pendant le ravitaillement
- 12-3/3 : Le pilote peut rester seul à bord du véhicule
- 12-3/4 : Pendant le remplissage de carburant, le changement de pilote est interdit
- 12-3/5 : Un chiffon absorbant, tenu par le préposé au ravitaillement est obligatoire durant l'opération
- 12-3/6 : Il est recommandé d'utiliser une protection de roue, genre toile ininflammable, sous le bouchon de réservoir afin d'éviter les dégâts provoqués par un éventuel écoulement du carburant
- 12-3/7 : L'assistant "incendie" sera muni d'un extincteur de 5 kg à poudre pour hydrocarbure, en cours de validation (date de validation inférieure à 2 ans) goupille de sécurité enlevée
- 12-3/8 : L'utilisation d'un extincteur du circuit n'est autorisée que dans un cas de force majeure
- 12-3/9 : Les 3 préposés au ravitaillement doivent être équipés d'une combinaison, d'une cagoule, et d'une paire de gants conformes aux normes 8856-2000 (avec lunettes de type "tous travaux") ou casque intégral, visière fermée
- 12-3/10 : Le Team Manager/Chef d'équipe sera tenu pour responsable des ravitaillements et de la sécurité des personnels
- 12-3/11 : Pendant l'arrêt au stand d'une voiture, seuls le Team Manager et les ravitailleurs sont autorisés sur la pitlane
Le Team Manager/Chef d'équipe sera responsable des mesures de sécurité qu'il aura prises à titre préventif
- 12-3/12 : L'utilisation de tout équipement électromécanique est interdite à proximité des voitures pendant les opérations de ravitaillement
- 12-3/13 : L'équipe de ravitaillement ne peut sortir du stand qu'après l'arrêt du véhicule.

SI NON-RESPECT Art. 12-3/1 - /2 - /4 - /7 - /9 - /11 - /12 - /13 : STOP&GO de 1 minute.

12-4. Spécificité au groupe CM

- Le réservoir doit être d'origine y compris filtres et conduits
- Un réservoir homologué FIA, en cours de validité
- Le réservoir et sa goulotte de remplissage doivent être installés dans une structure étanche aux liquides, aux flammes, avec une fenêtre laissant apparaître l'homologation et la date de validité (durée 5 ans)
- Le bouchon de l'orifice et reniflard doivent être conçus de manière à assurer un blocage effectif, réduisant les risques d'ouverture accidentelle suite à un choc violent, ou d'une fausse manœuvre en le fermant
- Les orifices de remplissage, reniflard et bouchon ne doivent pas saillir de la carrosserie.
Ils doivent être placés dans des endroits non vulnérables, en cas d'accident.

Art. 14 - Classements et Podiums

(Pour l'Endurance CUP by Funyo voir Annexe 1 de ce règlement)

14-1. Classements

- Un classement scratch à la voiture sera établi à chaque course
- Un classement sera établi par catégorie, lequel donnera lieu à une attribution de points selon le tableau
- Un classement au pilote sera décerné lors de la Remise des Prix lors de la dernière course
- Pour être classé, il est obligatoire de prendre le départ
- La Course de l'Anneau du Rhin : Coefficient 1,5.

14-2. Attribution des points

En cas d'exclusion prononcée par le Collège des CS, quelle que soit la raison, le pilote :

- Ne marquera aucun point, pouvant aller jusqu'à l'annulation des points du Trophée en cas de non-conformité technique
- Ne pourra prétendre à aucun PRIX ou PRIME

SI NON-RESPECT Art. 14-2 : A l'appréciation du Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent au Trophée.

14-3. Podiums

- Chaque course fera l'objet d'un podium pour chaque Trophée
- Les pilotes, des 3 premières voitures, seront appelés à monter sur le podium après les courses
- Pendant les cérémonies obligatoires des podiums, les pilotes s'engagent à porter les identifications qui leur seront remises

SI NON-RESPECT Art. 14-3 : Perte d'une partie ou totalité des points attribués de la course.

Place	Points	Place	Points
1 ^{er}	150	16 ^{ème}	33
2 ^{ème}	130	17 ^{ème}	31
3 ^{ème}	110	18 ^{ème}	29
4 ^{ème}	100	19 ^{ème}	27
5 ^{ème}	90	20 ^{ème}	25
6 ^{ème}	80	21 ^{ème}	23
7 ^{ème}	75	22 ^{ème}	21
8 ^{ème}	70	23 ^{ème}	19
9 ^{ème}	65	24 ^{ème}	17
10 ^{ème}	60	25 ^{ème}	15
11 ^{ème}	55	26 ^{ème}	13
12 ^{ème}	50	27 ^{ème}	11
13 ^{ème}	45	28 ^{ème}	9
14 ^{ème}	40	29 ^{ème}	7
15 ^{ème}	35	>29 ^{ème}	5

14-4. Etablissement du Classement final

Toutes les courses du Trophée PROTO Endurance comptent pour le Trophée en application de l'article III - §A "Généralités des Prescriptions Générales de la FFSA".

Art. 15 - Contacts

TROPHEE TOURISME ENDURANCE

419, avenue Bollée – 72000 LE MANS – France / contact@trophee-endurance.fr

Organisateurs

Jean-Jacques HENGEL / Tél. 06 09 74 67 64

Fabrice REICHER / Tél. 06 73 18 91 55

Yannick DONDEL / Tél. 06 03 70 52 08

Directeurs de Course

Patrick MORISSEAU / Tél. 06 33 08 24 52

Commissaires Techniques "Responsables"

Daniel LEFORT / Tél. 06 09 74 72 54

Jean-Claude BRIGAUD / Tél. 06 27 08 61 71

Service "Chronométrage"

Christian GUEGUEN / Tél. 07 61 80 65 45

Autres services

Sylvie P. (Administratif)

Sandy D. (Comptabilité)

Elliott BOLAFFI (Relation chronométrage)

Communication

Louis FABBRI (Site Internet, Facebook, Communications diverses)

Stéphane POULARD (Photos)

Administratif Endurance CUP by Funyo

Noémie BROUARD / Tél. 06 64 38 77 76

nbrouard@sagcom.fr

Annexe Endurance CUP by Funyo

Annexe 1

Annexes du règlement Trophée PROTO Endurance

Annexe A : Planche d'identification de la voiture

Annexe B : Transpondeur

Annexe C : Ravitaillement

FUNYO SP05 et SP05 Evo – F5 ou F4

Annexe au Règlement SPORTIF du Trophée ENDURANCE Proto

Art. 1 - Organisation

1-1. Organisateur

ENDURANCE CUP by FUNYO

RCS Le Mans 349 728 725

Noémie BROUARD / Email nbrouard@sagcom.fr / Tél. 06 64 38 77 76

1-2. Calendrier

V 09 - S 10 - D 11	AVRIL	VAL de VIENNE
V 18 - S 19 - D 20	JUIN	ANNEAU du RHIN
V 09 - S 10 - D 11	JUILLET	DIJON-Prenois
V 24 - S 25 - D 26	SEPTEMBRE	NOGARO
V 15 - S 16	OCTOBRE	LE MANS ROSCAR*

*La finale du Trophée Endurance CUP by Funyo 2021 se déroulera sur le meeting Roscar au Mans.

L'Endurance CUP by Funyo en 2021 comptera 5 meetings, où tous les résultats seront comptabilisés pour le classement final.

Art. 2 - Principe de l'épreuve

2-1. Epreuve

- La durée de conduite maximale et cumulée d'un pilote engagé seul sur la voiture sera égale à 2H maximum.
- Pour les équipes de 2 à 3 pilotes, il n'y aura pas de temps minimum ou maximum de roulage.

Art. 4 - Engagement à une épreuve

4-1. Inscription

- La participation aux diverses manifestations organisées par le TTE se fait sur invitation uniquement
- Tout concurrent désirant participer aux épreuves du TTE devra envoyer une demande d'engagement par EMAIL ET par COURRIER POSTAL pour chaque épreuve à l'adresse suivante :

SAGCOM - 9, Rue Blaise Pascal - 72700 ALLONNES

Noémie BROUARD / Email nbrouard@sagcom.fr / Tél. 06 64 38 77 76

La demande d'engagement est à télécharger sur : <https://forms.gle/MkH2weUMQiouxuYWA>

4-2. Tarifs

- L'engagement saison au **Tarif Early booking** (engagement avant le 28/02/2021) : **6 800 € HT**
 - L'engagement saison après le 28/02/2021 : **7 250 € HT**
 - L'engagement au meeting **course de 2H** : **1 550 € HT**
 - L'engagement au meeting **course de 3H** : **1 800 € HT**
- => L'engagement comprend 2 séances d'essais privés (2 x 45 mn) + 1 séance d'essais qualificatifs de 20 mn + 1 course de 2 Heures (Course de 3H lors du meeting de l'Anneau du Rhin).
- Tout désistement devra être confirmé par email et **au plus tard 7 jours avant l'épreuve** : nbrouard@sagcom.fr

Art. 5 - Véhicules admis

5-1. Eligibilité

L'Endurance CUP by Funyo sera organisée pour les possesseurs de Funyo SP05 - SP05 Evo - F4 - F5, sur 4 courses du TTE au sein du Trophée ENDURANCE Proto (2 heures et 3H lors du meeting de l'Anneau du Rhin) la Finale aura lieu sur le meeting du Roscar au Mans les 15 et 16 Octobre 2021.

Les véhicules FUNYO SP05 - SP05 Evo - F4 et F5 devront répondre, conformément à leurs dossiers d'homologation et de la définition propre à chaque modèle de FUNYO.

Art. 6 - Vérifications Administratives et Techniques - Passeport et Fiche d'homologation

6-5. Demande de stand

A réserver expressément auprès du TTE par mail : contact@trophee-endurance.fr indépendamment de toute autre demande.

Art. 8 - Publicité

8-1. Plan d'identification

- Le véhicule devra être en conformité avec le Plan d'Identification fourni par SAGCOM
(Demander l'Annexe Plan d'Identification Endurance CUP by Funyo)
- Les numéros et les différents stickers des partenaires devront être obligatoirement apposés sur les véhicules avant les Vérifications Techniques et correspondre à la Règlementation FFSA.

Art. 14 - Classements et Podiums

14-1. Classements

- Tous les pilotes marquent des points lors de chaque course
- Au classement de chaque course et général les points seront ceux du tableau du Trophée ENDURANCE Proto
- Pour être classé, il est obligatoire de prendre le départ
- Pour tout modèle confondu de Funyo **non EVO** un classement "Petit réservoir" leur sera dédié
- Le **1^{er} équipage** sera récompensé lors de chaque podium des courses de 2H
Pour les modèles F4, F5 et SP05.
- Un Trophée "**TEAM**" de l'Endurance CUP by Funyo sera organisé et seule la meilleure voiture de chaque Team marquera des points qui s'additionneront sur chaque épreuve pour le classement "TEAM".

14-3. Podiums

- Chaque course fera l'objet de 2 Podiums
 - CN et/ou Classement général
 - Endurance CUP by Funyo + 1^{er} Equipage Funyo "Petit Réservoir"
- Les pilotes, des 3 premières voitures, seront appelés à monter sur le podium après les courses
- Pendant les cérémonies obligatoires des podiums, les pilotes s'engagent à porter les identifications qui leur seront remises
- Une remise des prix "Sprint CUP by Funyo" sera organisée lors de la dernière course au Welcome du Circuit du Mans.

SI NON-RESPECT Art. 14-3 : Perte d'une partie ou totalité des points attribués de la course.

14-4. Etablissement du Classement final

Les 5 courses de l'Endurance CUP by Funyo comptent pour le Trophée FUNYO

en application de l'article III - §A "Généralités des Prescriptions Générales de la FFSA".

Annexe au Règlement TECHNIQUE du Trophée ENDURANCE Proto

Art. 7 Pneumatiques

Les prototypes Funyo seront équipés uniquement de pneus Michelin (voir référence ci-dessous)

- Les concurrents pourront utiliser **au maximum 6 pneus slick MICHELIN par meeting** dont au maximum 1 train de pneus neufs (2 avant et 2 arrières)
- Les pneus neufs, qui seront marqués, devront être impérativement utilisés lors de la séance qualificative et la course de 2H lors de chaque meeting
- Le nombre de **pneus pluie MICHELIN sera limité à 2 trains par meeting** (4 avant et 4 arrières)
- Les couvertures chauffantes et **autres systèmes pour chauffer les pneus sont interdits**
- Les bouchons de valve sont obligatoires lors des essais libres, qualificatifs et la course.

Pour toutes les voitures Funyo, les pneus MICHELIN France, slick et pluie uniquement, seront obligatoires et seront à commander :
à la Société Auvergne Pneumatique Racing - 3, rue du Pavin - Parc logistique - 63360 GERZAT

Tél. +33 (0)4 73 24 24 24 / Fax : +33 (0)4 73 25 57 70 / Email : f.douzon@apr-europe.com / apr-contact@apr-europe.com

FUNYO SP 05

- **Pneu SLICK** : 17 pouces - Pneu avant : S8L 20/61x17 - Pneu arrière : S8L 24/61x17
- **Pneu PLUIE** : 17 pouces - Pneu avant : P2G 20/61x17 - Pneu arrière : P2G 24/61x17

Par e-mail

A : **SARL TROPHEE TOURISME ENDURANCE - Jean-Jacques HENGEL**
De : FFSA - Agnès Delarue
Date : 05 février 2021 page(s) : 1

OBJET: TROPHÉE ENDURANCE PROTO 2021

Niveau d'enregistrement : Circuit / National

Cher Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir noter que le règlement ci-dessus référencé a été enregistré par nos services sous le numéro :

C54 - 2021 en date du 05.02.2021

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur l'exemplaire du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir par mail.

Il est soumis au respect du Code Sportif International de la FIA et des Prescriptions Générales de la FFSA et délivré sur la base des documents joints :

- Règlement Sportif **TROPHÉE ENDURANCE PROTO 2021**
- Règlement Technique **TROPHÉE ENDURANCE PROTO 2021**

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Cher Monsieur, en l'assurance de nos meilleures salutations.

Agnès DELARUE

Responsable Service Compétition – Pôle Sport

